

vendredi 10 avril 2015

Madame, Monsieur,

permettez-nous de nous adresser à vous en qualité de représentants parlementaires.

Merci de prendre connaissance de nos revendications qui circulent depuis le 5.3.2015, lors des séances de réflexion parlementaire précédant vos travaux.

La présente forme de la loi dite HPST induit dans ses conséquences soit l'étatisation, soit la privatisation du système *mixte* français (CPAM pour la partie solidaire - AMO Assurance Maladie Obligatoire et mutualiste pour la partie commerciale, AMC Assurance Maladie Complémentaire). Nous sommes convaincus que ce système mixte est le mieux adapté à l'avenir : pour la santé individuelle, pour chaque Français, et par conséquent pour la santé publique en générale. Le tiers payant est pour nous acceptable s'il reste simple, modulable, garanti et non obligatoire. La liberté tarifaire est une garantie d'accès aux soins et un gage d'économie du fait de son caractère modulable, en élargissant la partie commerciale.

Le paiement forfaitaire à la capitation n'est pas compatible avec le système des assurances temporaires (Aide Médicale d'État, Couverture Maladie Universelle Temporaire).

La médecine hippocratique basée sur le Serment d'Hippocrate préconise la protection de l'Individu (indivisible) et non la création d'un androïde-humanoïde selon la pensée unique sur la base algorithmique simplifiée (arbres décisionnels automatisés). Certains parlent « d'industrialisation de la médecine et d'industrialisation de l'empathie », ce qui pour nous est une aberration intellectuelle et morale. L'informatisation binaire n'est pas la seule responsable de cette dégradation de la pensée médicale qui détourne les soins vers le virtuel.

La « réification » du patient et de la médecine menace l'intégrité de l'individu et la diversité humaine (biodiversité humaine et sociale).

C'est la porte ouverte au transhumanisme, à la dé-professionnalisation et autres dérives totalitaires.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Igor Kubalek & Dr René Granier
MSP Marx Dormoy
33 rue Marx Dormoy
75018 Paris
[http// : www.parisnordmedical.fr](http://www.parisnordmedical.fr)

Dans le souci ...

Dans le souci d'élargir l'accès aux soins aux plus démunis, de préserver le modèle français de solidarité et de l'assurance maladie et dans le souci de pérenniser et de moderniser ce système, nous avons formulé nos attitudes en toute bonne foi :

1. **Révision du projet** de la lois HSPT et avant tout la disposition du Tiers payant en sa forme actuelle. Accomplir le virage aux soins ambulatoires basé sur valorisation du travail médical. NON à la priorité au travail administratif, scientifique et/ou gestionnaire. NON à la priorité de la recherche, de l'académie, de la hiérarchie, de l'enseignement, de l'administration, de la gestion, de la comptabilité....
2. **Ouvrir le secteur optionnel** (M ou DP ou Secteur 2) pour tous les médecins généralistes selon leur titres ET/OU selon la durée de leur exercice. Garder la base solidaire commune nationale (assurance obligatoire de la CPAM) et élargir la partie commerciale des mutuelles reflétant aussi la valeur ajoutée. Diminution de la partie solidaire à charge de concitoyens.
3. **Valider le parcours des soins** avec pour but la suppression du nomadisme médical et la valorisation de la prise en charge, par un unique coordinateur (le médecin traitant) avec son équipe, par l'instauration de la liberté tarifaire. Il n'y a pas de « petites et grandes maladies », car le petit symptôme peut cacher une maladie grave. Introduire autres modes de rémunération basés sur la capitation .
4. **Payer à l'heure l'acte médical** et non sur la base d'une nomenclature irréaliste, purement comptabiliste. Adopter des grades de tarifs et la liberté tarifaire progressive selon la carrière du médecin. Créer des modificateur qui reflètent la technicité, le volume et la complexité de la synthèse en consultation, ou sa valeur intrinsèque. Aucun métier n'est défini uniquement que par sa technique, mais surtout par son centre d'intérêt (objet, malade). Aligner le coût de la consultation en médecine générale (CS=23€) en ville avec celui de la consultation en médecine générale aux centres médicaux « sponsorisé » « municipaux » (CS=80€) et celui des hôpitaux (CS=230 €). La valeur actuelle économiquement viable en libéral de CS MG de première contact d'environ 15-20 minutes est aux alentours de 46 € donc un double de la valeur actuelle.
5. **Rétablir la possibilité de la fonction de propharmacien** pour tous les médecins : dans un souci d'efficacité pour permettre aux médecins de distribuer/vendre directement des médicaments sur ordonnance de princeps (nous déléguons bien volontiers les taches de conseil et les médicaments de conseil et les génériques aux paramédicaux) et **possibilité de prescrire selon nos connaissances** pour éviter une perte de chance à nos patients (prescription HIV urgent notamment et post-exposition...)
6. **Accompagner** par une législation médicale spéciale pour les paramédicaux qui a ce jours donnent des conseils médicaux hors **cadre législatif** ; ce qui aujourd'hui consiste en fait à de **l'exercice illégal de la médecine**
7. **Regagner l'indépendance et individualité de notre métier** par rapport aux pouvoirs politiques, économiques et dogmatiques ; les recommandations n'ont qu'une valeur de recommandation, et ne sont ni obligations ni garanties. Sortir des ROSP (rémunération sur les objectifs de santé publique) et P4P (payement pour performance) de l'assureur et valoriser le travail médical.
8. **Valoriser la prise en charge des patients dans la médecine Hippocratique**. Les actes médicaux sont basés tous sur le comportement stochastique, probabiliste de tous les facteurs : initiation de la législation qui prenne en charge ces natures profondes. La médecine est un art et non une science exacte. Aucun métier et le cadre juridique qui le définit ne peuvent le définir seulement selon les moyens techniques utilisés.
9. **Décharger les médecins du travail non-médical**: La « technicité » qui nous est imposée y compris par l'informatisation à charge exclusive de ce qui en profite d'avantage: de l'assureur ou état avec son service FISC, ARS. Non à charge du médecin (par exemple les logiciels de gestion et d'aide à la prescription, les frais de secrétariat). Également pour suréquipement « technique » du cabinet (par exemple déchets infectieux ou accès handicapés).
10. **Abandonner la FMC obligatoire** qui mène vers une médecine à la pensée unique et de la médecine en panne de vitesse-

Notre site : www.parisnordmedical.fr

Serment d'Hippocrate

"Je jure par Apollon médecin, par Esculape, Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, et je les prends à témoin que, dans la mesure de mes forces et de mes connaissances, je respecterai le serment et l'engagement écrit suivant :

Mon Maître en médecine, je le mettrai au même rang que mes parents. Je partagerai mon avoir avec lui, et s'il le faut je pourvoirai à ses besoins. Je considérerai ses enfants comme mes frères et s'ils veulent étudier la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je transmettrai les préceptes, les explications et les autres parties de l'enseignement à mes enfants, à ceux de mon Maître, aux élèves inscrits et ayant prêté serment suivant la loi médicale, mais à nul autre.

Dans toute la mesure de mes forces et de mes connaissances, je conseillerai aux malades le régime de vie capable de les soulager et j'écarterai d'eux tout ce qui peut leur être contraire ou nuisible. Jamais je ne remettrai du poison, même si on me le demande, et je ne conseillerai pas d'y recourir. Je ne remettrai pas d'ovules abortifs aux femmes.

Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans la pureté et le respect des lois. Je ne taillerai pas les calculeux, mais laisserai cette opération aux praticiens qui s'en occupent. Dans toute maison où je serai appelé, je n'entrerai que pour le bien des malades. Je m'interdirai d'être volontairement une cause de tort ou de corruption, ainsi que toute entreprise voluptueuse à l'égard des femmes ou des hommes, libres ou esclaves. Tout ce que je verrai ou entendrai autour de moi, dans l'exercice de mon art ou hors de mon ministère, et qui ne devra pas être divulgué, je le tairai et le considérerai comme un secret.

Si je respecte mon serment sans jamais l'enfreindre, puisse-je jouir de la vie et de ma profession, et être honoré à jamais parmi les hommes. Mais si je viole et deviens parjure, qu'un sort contraire m'arrive! "

Notre site : www.parisnordmedical.fr